

Procès-verbal du Comité syndical du 22 juin 2026

L'an 2026, le 22 juin à 09 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 11 juin 2026, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Guillaume CRÉPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER, M. Patrick BAGOT, M. Manuel BLASCO et M^{me} Marie-Pierre RICHER, délégués du Département du Cher.

Mme Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Patrick COURZADET, délégué de la CDC Berry Grand Sud ; M Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Frédéric ESBERT, délégué de la CDC La Septaine ; M. Denis FERRIER, délégué de la CDC Le Dunois ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Florian MENIL, délégué de la CDC Pays de Nérondes ; M. Franck NORMAND, délégué de la CDC Fercher.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Florence BLASCO, déléguée de la CDC Terres du Haut Berry avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M^{me} Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, avait donné pouvoir à M. Yves DEBONO.

M^{me} Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Christian GATTEFIN, délégué de Bourges Plus, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M^{me} Isabelle PEREZ, déléguée de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. François GRESSET.

Étaient absents ou excusés :

M. Claude BAUGEY, délégué de la CDC Terres du Haut Berry

M. Jean-Luc BRAHITI, délégué du Département du Cher.



M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M^{me} Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.

M. Christian DELESGUES, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Jany GIBERT, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry.

M^{me} Sixtine LE SEYEC – ROBERT, déléguée de la CDC Cœur de Berry.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents et accueille les nouveaux élus.

M Pascal BOURDILLON présente l'équipe de Berry Numérique, intégralement présente.

M. Guillaume CRÉPIN est désigné secrétaire de séance avec l'accord de l'ensemble des délégués présents.

Rapport n°1 : Election du Président

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

M. François GRESSET, doyen de l'assemblée, prend la présidence et communique un message aux nouveaux élus. Il remercie M. Patrick BARNIER et l'équipe de Berry Numérique. Il s'ensuit l'ouverture des candidatures à la présidence de Berry Numérique.

M. Patrick BARNIER se présente seul candidat.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le doyen soumet l'élection au vote.

Le Comité syndical élit M. Patrick BARNIER, Président de Berry Numérique à l'unanimité.

M. Patrick BARNIER reprend la présidence de la séance en remerciant l'assemblée pour sa confiance renouvelée.

Rapport n°2 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 février 2026

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 13 février 2026 à l'unanimité.



Rapport n°3 : Election des Vice-présidents

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

Pour le collège de la Région Centre – Val de Loire, M. Guillaume CRÉPIN remercie le Président en indiquant que le travail est fait et bien fait et se présente seul candidat.

Pour le collège du Conseil départemental, M. Patrick BAGOT se présente seul candidat.

Pour le collège des EPCI, M. Frédéric ESBERT se présente seul candidat.

Le Comité syndical élit chaque candidat à la Vice-présidence à l'unanimité.

Rapport n°4 : Election des membres du Bureau

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

Pour le collège de la Région Centre – Val de Loire, M. Philippe FOURNIE se présente seul candidat.

Pour le collège du Conseil départemental, M^{me} Marie-Pierre RICHER se présente seule candidate.

Pour le collège des EPCI du Cher, M. Franck NORMAND se présente seul candidat.

Le Comité syndical élit chaque candidat au Bureau à l'unanimité.

Rapport n°5 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5 en précisant qu'en sa qualité de Président, il préside la CAO.

À la suite d'un appel à candidatures, l'unique liste suivante est proposée :

Titulaires :

- M. Yves DEBONO
- M. Guillaume CRÉPIN
- M. Franck NORMAND
- M. Frédéric ESBERT
- M. Philippe AUZON

Suppléants :

- M. François GRESSET
- M. Dominique CHAMPAGNE
- M. Denis FERRIER
- M. Florian MENIL
- M. Philippe FOURNIE

Le Comité syndical élit la liste candidate à la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité.



Rapport n°6 : Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6 en expliquant qu'il ne reste plus qu'une seule DSP pour le réseau fibre. La réunion de cette Commission intervient surtout à l'occasion d'avenants au contrat.

À la suite d'un appel à candidatures, l'unique liste suivante est proposée :

Titulaires :

- M^{me} Régine AUDRY
- M. Yves DEBONO
- M. Franck NORMAND
- M. Frédéric ESBERT
- M. Philippe AUZON

Suppléants :

- M. Guillaume CRÉPIN
- M. Denis FERRIER
- M. Florian MENIL
- M François GRESSET
- M. Dominique CHAMPAGNE

Le Comité syndical élit la liste candidate à la Commission de Délégation de Service Public à l'unanimité.

Rapport n°7 : Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

Les délégués suivants sont candidats pour être titulaires :

- M. Manuel BLASCO
- M. Frédéric ESBERT
- M. Guillaume CRÉPIN

Les délégués suivants sont candidats pour être suppléants

- M^{me} Marie-Pierre RICHER
- M. Denis FERRIER
- M. Dominique CHAMPAGNE

Concernant les membres extérieurs, le Président propose de retenir :

- M. le Président de l'UFC Que Choisir du Cher ou son représentant
- M^{me} la Présidente de l'Union départementale des associations familiales du Cher ou son représentant
- M. le Président de l'AD2T du Cher ou son représentant.

Le Comité syndical élit les candidats de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à l'unanimité.



Rapport n°8 : Désignation des membres du comité de suivi du partenariat avec le RIP 36

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8 en précisant que ce Comité de suivi permet de suivre le partenariat entre Berry Numérique dans le Cher et le RIP36 dans l'Indre. Il concerne le déploiement de la fibre optique et le développement du réseau LoRa.

Les délégués suivants sont candidats :

- M. Franck NORMAND
- M. Philippe AUZON
- M. Patrick BAGOT

Le Comité syndical approuve la désignation des membres du Comité de suivi du partenariat avec le RIP 36 à l'unanimité.

Rapport n°9 : Désignation des représentants au Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9.

Les délégués suivants sont candidats :

- M^{me} Marie-Pierre RICHER en qualité de titulaire
- M. Frédéric ESBERT en qualité de suppléant.

Le Comité syndical approuve la désignation des représentants au Groupement d'Intérêt Public RECIA à l'unanimité.

Rapport n°10 : Délégations du Comité syndical au Bureau

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10 en indiquant que ces délégations sont identiques à celles qui étaient déjà en vigueur.

M. Pascal BOURDILLON explique que les délégations visent essentiellement les marchés formalisés et les procédures de financements externes.

Le Comité syndical approuve les délégations du Comité syndical au Bureau à l'unanimité.

Rapport n°11 : Délégations du Comité syndical au Président

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°11 en indiquant que ces délégations sont identiques à celles qui étaient déjà en vigueur.

M. Pascal BOURDILLON indique que cela concerne toute la partie emprunt même s'il n'y en a pas actuellement, l'adhésion à des associations comme l'AVICCA et la FNCCR, l'action en justice, les marchés publics non soumis au Bureau, les conventions de louage de choses n'excédant pas 12 ans, les contrats d'assurance et la convocation de la CCSPL.

Le Comité syndical approuve les délégations du Comité syndical au Président à l'unanimité.

Rapport n°12 : Point d'avancement sur l'aménagement numérique du Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°12 en expliquant qu'à chaque Comité syndical, il y a un point d'avancement sur l'aménagement numérique du territoire.

M. Pascal BOURDILLON explique que le déploiement de la fibre optique est terminé. Sur la zone publique du Cher, toutes les communes sont labellisées « zone fibrée » par l'ARCEP. Il n'y a que 3 départements en France ayant fait labelliser leurs communes. Berry Numérique avait proposé des panneaux d'entrée de bourg, ce qui va être réitéré.

Une précision sur ce que l'on appelle « raccordable sur demande ». Cela représente environ 900 foyers sur 130 000 foyers. Pour ces 900 prises, il faut réaliser des travaux coûteux sur le domaine public qui ne seront effectués qu'en cas de besoin avéré.

Concernant les chiffres officiels de couverture FttH, ils sont de 99,5 % pour la zone RIP - 0,5% de raccordables à la demande) et de 97,3% pour la zone privée.

M. Guillaume CRÉPIN intervient pour dire que le déploiement est remarquable. Certains départements voisins n'ont pas ce taux de complétude. La Région Centre – Val de Loire est la 3^{ème} Région de France à avoir un taux aussi important. Pour les villages, cela est assez remarquable d'avoir un tel taux de couverture grâce à Berry Numérique.

M. Patrick BARNIER indique qu'effectivement, 10 ans plus tôt, cela n'apparaissait pas aussi évident. Il y avait beaucoup de doutes avec des informations contradictoires de la part d'Orange qui encourageait à monter en débit le réseau cuivre. L'ARCEP n'autorisera la fermeture du cuivre que si la fibre est totalement déployée.

M. Pascal BOURDILLON indique un taux de 58% de pénétration en ce qui concerne la commercialisation. Cela a un impact sur la santé financière de la DSP avec Berry Fibre Optique. Une négociation sur l'augmentation des tarifs est en cours au niveau national. Les quatre grands FAI sont présents sur toutes les zones techniques.

Mme Marie-Pierre RICHER demande si on a connaissance de la raison de l'absence de raccordement des foyers encore non abonnés. Il y semble y avoir parfois des difficultés avec les raccordements ou des travaux.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il y a un ensemble de facteurs. Environ 10-12% de personnes craignent de migrer vers la fibre (pas de besoins, mauvaise expérience de proches...) et attendent la fermeture du réseau cuivre avant de basculer. Certains foyers fonctionnent uniquement avec des offres mobiles (box 4G ou 5G). Pour le reste, il y a principalement des logements vacants et des résidences secondaires.

En ce qui concerne la fermeture du réseau cuivre, Berry Numérique craint qu'Orange coupe des fibres en déposant le réseau cuivre. Quelques communes sont concernées par le démantèlement du réseau cuivre dès cette année.

En matière de communication, les opérateurs jouent le jeu pour encourager la migration vers la fibre et ne pas perdre de client. Berry Numérique préconise aux élus de rappeler l'information dans les bulletins municipaux. Il faut également communiquer plus largement sur le raccordement de service public (RSP) réalisé par Berry Fibre Optique, qui permet de traiter les situations délicates.



M. François GRESSET indique que c'est une bonne chose mais il y a le problème de l'accessibilité sur le site Internet. Pour les particuliers, l'inscription est problématique. Il faut une page dédiée à cela pour que les gens puissent s'inscrire facilement. La page Internet doit être revue et simplifiée.

M. Pascal BOUDILLON indique que les RSP ne sont gratuits que si les raccordés s'abonnent ensuite à la fibre optique. Aujourd'hui, environ 1000 raccordements ont été réalisés mais n'ont pas fait l'objet d'un abonnement, ce qui engendre une avance de trésorerie importante de la part de Berry Numérique. En effet, si dans les 6 mois qui suivent le RSP, aucun abonnement n'a été souscrit, Berry Numérique règle le montant du raccordement à Berry Fibre Optique, délégataire de service public.

Berry Fibre Optique a envoyé des courriers indiquant que le raccordement allait être facturé si aucun abonnement n'est pris. Il y a cependant peu de base juridique solide pour les facturer pour une partie d'entre eux quand aucun n'engagement n'a été pris lors de la demande.

M^{me} Régine AUDRY indique que le courrier reçu était très formaliste. En expliquant aux administrés, le message passe tout de même bien. Pour les raccordements, la mairie accompagne les administrés.

M^{me} Marie-Pierre RICHER demande si le site satisfait aux règles d'accessibilité. M. Pascal BOUDILLON va vérifier ce point avec Berry Fibre Optique.

M. Patrick BARNIER indique que les maires et les représentants des EPCI ont aussi un rôle important d'information. Par rapport au RSP, il faut de l'explication.

Par ailleurs, M. Pascal BOUDILLON rappelle qu'il y a encore beaucoup d'adresses qui ne sont pas certifiées par les communes alors que c'est une obligation depuis 2024. Cela complexifie de manière importante la demande de RSP et la souscription d'un abonnement fibre optique.

M. Patrick BAGOT demande quelle est la différence entre le RSP et le raccordement classique.

M. Pascal BOUDILLON répond que Berry Fibre Optique ne vend pas d'abonnement lors du RSP, il se contente de relier le logement au réseau. Le raccordement classique d'un opérateur est concomitant à la souscription d'un abonnement fibre. Avec le RSP, c'est la garantie que le raccordement se passe bien. Un raccordement peut être facile mais il arrive que les raccordeurs des opérateurs ne fassent pas le nécessaire en cas de difficulté (fiche de blocage, remontée des difficultés, etc.).

Concernant les usages et services, il y a le projet « Berry Territoire innovant » qui est commun au département du Cher et de l'Indre. Il s'agit d'une mutualisation technique, de la proposition d'une plateforme de données et d'un accompagnement continu. Pour construire le réseau, un marché global de performance a été passé avec Ubicité. Pour bénéficier du projet, il suffit d'une délibération pour adhérer à la compétence facultative usages et services numériques.

Aujourd'hui, à l'échelle du Berry, il y a 189 passerelles opérationnelles, 17 150 capteurs (principalement des compteurs d'eau) et 290 capteurs présents dans la plateforme de données.

Le site Internet dédié « berryinnovant.fr » explique les usages disponibles. Berry Numérique reste disponible pour venir à la rencontre des acteurs publics pour expliquer et montrer des usages.



La vidéoprotection mutualisée est également une solution proposée par Berry Numérique. Cette solution qualitative utilise le réseau de fibre optique public et un stockage mutualisé dans un datacenter public. Un cabinet d'AMO est également disponible pour accompagner les communes dans la démarche d'installation de vidéoprotection.

Un événement sur les usages numériques est prévu le 13 octobre prochain pour partager des retours d'expériences concrets.

Concernant la téléphonie mobile, Berry Numérique n'est pas compétent en la matière mais un accompagnement a été effectué auprès de la Préfecture.

M. Patrick BARNIER indique qu'il y a encore des zones grises en téléphonie mobile malgré le « new deal » de l'Etat, qui a représenté une réelle avancée sur le département. Rien n'est aujourd'hui défini pour l'avenir.

Une CAO est fixée au 3 juillet 2026 à 8h30 et un Bureau est fixé au 3 juillet 2026 à 8h45.

Le Bureau suivant est fixé au 17 septembre 2026 à 11h00 et le prochain Comité syndical le 28 septembre 2026 à 09h30.

La séance est levée à 11 heures 14.

Guillaume CRÉPIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE

A blue ink signature of Guillaume CRÉPIN, consisting of a large, stylized 'G' and 'C'.

Patrick BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

A black ink signature of Patrick BARNIER, featuring a large, stylized 'P' and 'B'.



Siret 200 041 481 0001